

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5477
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte de la résiliation unilatérale de l'entente finale intervenue entre la Ville et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la portion du centre sportif où se trouve la piscine, le tout situé au 310, boulevard Cartier Ouest	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV : NE S'APPLIQUE PAS		
DISTRICT(S) : 05-Marigot		
Actions : ENTENTE		
Demande d'achat : Non		
CT requis : Non		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5477
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2024-03-12 CM-20240312-241 APPROBATION - ENTENTE FINALE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente finale au montant de 4 585 353,81 \$ à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la piscine intérieure du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, situé au 310, boulevard Cartier Ouest;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2024-346)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-12-07 CM-20211207-1136 ENTENTE DE SUBVENTION - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de subvention au montant de 2 300 778 \$ à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS) concernant la rénovation de la piscine du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse;</p> <p>d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente de principe à intervenir entre la Ville et le CISSS;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-5727)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-09-08 CM-20210908-938 ENTENTE DE PRINCIPE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de principe à intervenir entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS) et la Ville de Laval concernant la rénovation de la piscine intérieure du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse situé au 310, boulevard Cartier Ouest;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4115)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5477
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En 2019, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval) a approché la Ville pour la mise en place d'un projet de rénovation et agrandissement de la portion du Centre sportif où se trouve la piscine, le tout situé au 310 boulevard Cartier Ouest, à Laval, H7N 2J2.</p> <p>Le ou vers le 8 septembre 2021, une entente de principe est intervenue entre les Parties (CM-20210908-938), qui a établi les grands paramètres du projet de rénovation de la piscine afin de la rendre accessible pour la clientèle du CISSS de Laval ainsi que pour les citoyens de la Ville.</p> <p>À la demande du CISSS de Laval, le ou vers le 7 décembre 2021, une entente de subvention est intervenue entre les Parties, afin que la Ville verse au CISSS de Laval une somme au montant de 2 300 778 \$ (CM-20211207-1136).</p> <p>Le ou vers le 12 mars 2024, une entente finale est intervenue entre le CISSS de Laval et la Ville concernant le projet de rénovation et agrandissement de la piscine.</p> <p>Le ou vers le 16 avril 2024, suite à la procédure référendaire de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes, l'entente finale est entrée en vigueur.</p> <p>Le ou vers le 17 avril 2024, le CISSS de Laval a avisé la Ville qu'elle désirait suspendre de manière indéterminée le projet de rénovation et agrandissement de la piscine, pour des raisons d'optimisations budgétaire du réseau de la santé.</p> <p>Suite à cet avis, la Ville de Laval a plutôt considéré que le CISSS de Laval a résilié de manière unilatérale l'entente finale. Tel qu'il se doit, la Ville de Laval a demandé au CISSS de Laval de rembourser l'entièreté de la subvention qui lui avait été versée au montant de 2 300 778 \$.</p> <p>Suivant de nombreux échanges entre les parties, le ou vers le 4 septembre 2024, le CISSS de Laval a finalement accepté de rembourser la somme totale de la subvention. Le Service des finances nous a confirmé avoir reçu la somme complète.</p> <p>Nous demandons ainsi au conseil municipal de prendre acte de la résiliation de l'entente finale.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le Service des finances confirme avoir reçu le remboursement complet de 2 300 778\$ de la part du CISSS de Laval.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil</p> <p>de prendre acte de la résiliation unilatérale de l'entente finale au montant de 4 585 353,81 \$ intervenue entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS) concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la piscine intérieure du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, situé au 310, boulevard Cartier Ouest</p>		